



Madame la Présidente,

Le 28 octobre, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une nouvelle période de confinement qui doit permettre d'enrayer la propagation du virus Covid-19 dans notre pays, annonce confirmée par l'intervention télévisée du Premier Ministre le 12 novembre.

Cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent qui frappe notre pays, aurait mérité, comme l'a souligné le Premier Ministre, que l'on s'attache à préserver les services publics, en particulier les services publics de proximité et d'accueil du public ayant une fonction pleine et entière.

Pourtant, la fraîchement nommée Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique poursuit la casse du service public avec l'application de la Loi de Transformation de la Fonction publique et s'évertue même ainsi, dans la période, à remettre au centre des réformes dites « prioritaires » celle de l'État sous le vocable trompeur de « services publics plus ».

Pourtant, le Directeur Général, avec l'accord sans réserve du ministère, continue d'avancer coûte que coûte dans l'application des réformes engagées à la DGFIP en demandant à ses collaborateurs locaux de tout mettre en œuvre pour que le processus de destruction de notre administration à réseau soit finalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Et peu importe si la concertation affichée n'est qu'une concertation de façade, chacun aura compris à la lecture du « Livret Manager », qui décline les pires techniques managériales du secteur privé, qu'il s'agit de communiquer à outrance et d'« embarquer » agents, usagers et élus dans ce Nouveau Réseau de Proximité !

Est-il besoin de rappeler que le NRP c'est la liquidation du réseau des trésoreries et des centres des finances publiques à l'horizon du 31 décembre 2022, que c'est la destruction de 9000 emplois entre 2018 et 2022 (source Contrat d'Objectifs et de Moyens de la DGFIP) qui viennent s'ajouter aux 20 000 emplois détruits depuis 2008.

Que ce sont des agents qui vont voir leurs trajets quotidiens augmenter, avec les risques que cela génère dans un département rural mal voire pas du tout desservi par les transports en commun, où le quasi seul moyen de locomotion est la voiture.

Que ce sont des zones rurales qui vont se désertifier un peu plus, perdant souvent le dernier service public de plein exercice encore présent.

Et que dire encore de la circulaire du DGFIP du 7 octobre 2020 qui en dit long sur la logique d'industrialisation et d'organisation par blocs-métiers qui préfigure une évolution rapide de la carte des SGC ?

Dans le contexte actuel, la priorité n'est pas à la mise en œuvre de restructurations que la majorité des agents rejette toujours. La situation est suffisamment anxiogène, la charge de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnel dans les services, sont assez lourds pour ne pas en rajouter.

Imposer les réformes, restructurations, regroupements de services et déménagements dans la période, alors que des règles sanitaires strictes s'imposent à nous au moins jusque juin 2021, est à minima contre-productif, sinon scandaleux.



Comment ces concentrations et suppressions de services et les suppressions d'emplois qui iront forcément avec peuvent prendre place dans le plan de relance du gouvernement ?

Comment concevoir la poursuite de ces restructurations alors que le dialogue social est réduit à des audioconférences, il faudra d'ailleurs à ce sujet, nous expliquer comment vous comptez assurer la validité des votes de participants que vous ne voyez pas.

Toutes ces restructurations vont de pair avec une remise en cause sans précédent des droits et garanties des agents, la loi dite de « transformation de la fonction publique » votée en août 2019 entend en effet liquider le statut général des fonctionnaires en favorisant le recours à des contrats de mission, à des CDD n'ouvrant ni l'accès à un CDI ni à la titularisation en qualité de fonctionnaire.

Tous les outils dits de « ressources humaines » contenus dans cette loi, comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office peuvent être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou les obliger à suivre les missions transférées au privé.

Tout cela pour faciliter l'embauche de personnels précaires ou les privatisations à venir.

La DGFIP a d'ailleurs lancé en septembre 2020 une campagne de recrutement de près de 400 contractuels sur des emplois vacants en publiant les offres de contrats de 9 mois à 3 ans sur les sites « Place de l'emploi public », « Pôle Emploi » et « Le Bon coin ».

Ça suffit !

L'entreprise qui est en cours et que vous pilotez, n'a rien à voir avec une modernisation mais a tous les contours d'une destruction pure et simple.

Il ne suffit pas d'adresser des messages de remerciement aux agents pour leur engagement au service de nos concitoyens.

Il ne tient qu'à vous, Madame la Présidente, de montrer que le bon sens et le souci des personnels l'emportent, ce qui implique de fait un arrêt immédiat des réformes en cours pour se concentrer sur les priorités actuelles de sécurité sanitaire.

Les organisations syndicales FO-DGFIP, CGT Finances Publiques, Solidaires aux Finances Publiques et CFDT Finances Publiques vous demandent l'arrêt immédiat des opérations listées à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local et prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2021, tout en réaffirmant leur opposition ferme à vos projets destructeurs pour cette période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Les organisations syndicales FO-DGFIP, CGT Finances Publiques, Solidaires aux Finances Publiques et CFDT Finances Publiques réitèrent, au nom de agents qu'elles représentent, la revendication de l'abandon du Nouveau Réseau de Proximité induisant la mise en place d'un service public « low cost ».

Dans l'attente et en conséquence, nous refusons de siéger ce jour.

Laon, le 17 novembre 2020.